



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2024 N°40  
13 mai 2024



-Décision du 6 mai 2024 relative à la programmation des jours de chômages  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024  
\*ajout du chômage de l'écluse 8.2 d'Evry (172 m x 12/18 m) sur la Seine à l'amont de Paris P2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la programmation des jours de chômages  
pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**

Vu le Code des transports et notamment ses articles R. 4312-10, R. 4312-16 et R. 4400-1,

Vu la délibération n° 06/2021/3.1 du 14 décembre 2021 relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur général de Voies navigables de France en matière de chômages,

Vu la décision du Directeur général du 23 novembre 2023 relative aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024,

Vu la décision du 29 mars 2024 portant délégation de signature à la Directrice de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu le rapport de justification sur le chômage de l'écluse 8.2 d'Evry du 2 mai 2024 présenté par la Direction territoriale bassin de la Seine et Loire aval,

**LA DIRECTRICE GENERALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au tableau annexé à la décision susvisée, les dates de chômages pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 sont modifiées dans les conditions suivantes :

**Chômage ajouté :**

Le chômage de l'écluse 8.2 d'Evry (172 m x 12/18 m) sur la Seine à l'amont de Paris se déroulera du 13 mai 2024 au 21 juin 2024 inclus.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 6 mai 2024

**Par délégation de la Directrice générale,  
Le responsable adjoint de la division,  
patrimoine, exploitation et maintenance**

**SIGNE**

**David TURPIN**